

# RETRAITE, L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME, UN CHANTIER ENCORE OUVERT !

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE  
MARS 2023

|  |   |
|--|---|
| DES PENSIONS TOUJOURS TROP BASSES.....   | 2 |
| LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DÉRIVÉES<br>ET DU MINIMUM VIEILLESSE..... | 2 |
| DES DÉPARTS À LA RETRAITE PLUS TARDIFS.....  | 4 |
| LA RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE.....  | 5 |
| PRÈS D'UNE FEMME SUR DEUX ÉPARGNE POUR SA RETRAITE .....   | 6 |
| APRÈS LA RETRAITE, LE RISQUE DÉPENDANCE .....  | 6 |
| LA RÉFORME 2023 DES RETRAITES, AVANCÉES OU RECULS POUR LES FEMMES ? .....                                  | 8 |

# Retraite, l'égalité homme/femme, un chantier encore ouvert !

PAR SARAH LE GOUÉZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le projet de réforme des retraites de 2023 donne lieu à un débat sur le niveau et l'évolution des pensions des femmes qui restent nettement inférieures à celles des hommes. Miroir des inégalités passées, cette situation ne se corrige que lentement, l'écart étant en 2020 de 40 % pour les pensions de droits directs et de 28 % après prise en compte des droits de réversion. En raison de faibles droits à pension, les femmes sont contraintes de les liquider après les hommes ce qui constitue une deuxième inégalité.

## DES PENSIONS TOUJOURS TROP BASSES

Depuis une dizaine d'années, le montant des pensions des femmes progresse plus vite que celui des hommes en lien avec une meilleure égalité de traitement durant la vie professionnelle. Plusieurs dispositions législatives et réglementaires ont également contribué à réduire une des plus grandes inégalités de revenus en France.

L'introduction, en 1972, de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), ainsi que les réformes adoptées depuis une vingtaine d'années ont permis une meilleure

prise en compte des arrêts de travail pour maternité dans le calcul des droits à pension. La progression du taux d'activité des femmes et du niveau d'étude, ainsi que l'accès à des postes plus qualifiés que par le passé ont également permis d'améliorer situation des femmes à la retraite.

Malgré ces nombreuses avancées, l'écart de pension homme/femme qui a diminué de 10 points entre 2004 et 2020 demeure encore important.

## LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DÉRIVÉES ET DU MINIMUM VIEILLESSE

### LA PENSION DE RÉVERSION, PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS POUR DE NOMBREUSES RETRAITÉES

Les femmes sont les principales bénéficiaires de droits dérivés, aussi appelés « pensions de réversion », versés aux assurés dont le conjoint est décédé.

Cette situation est liée à la plus grande espérance de vie des femmes et au fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus

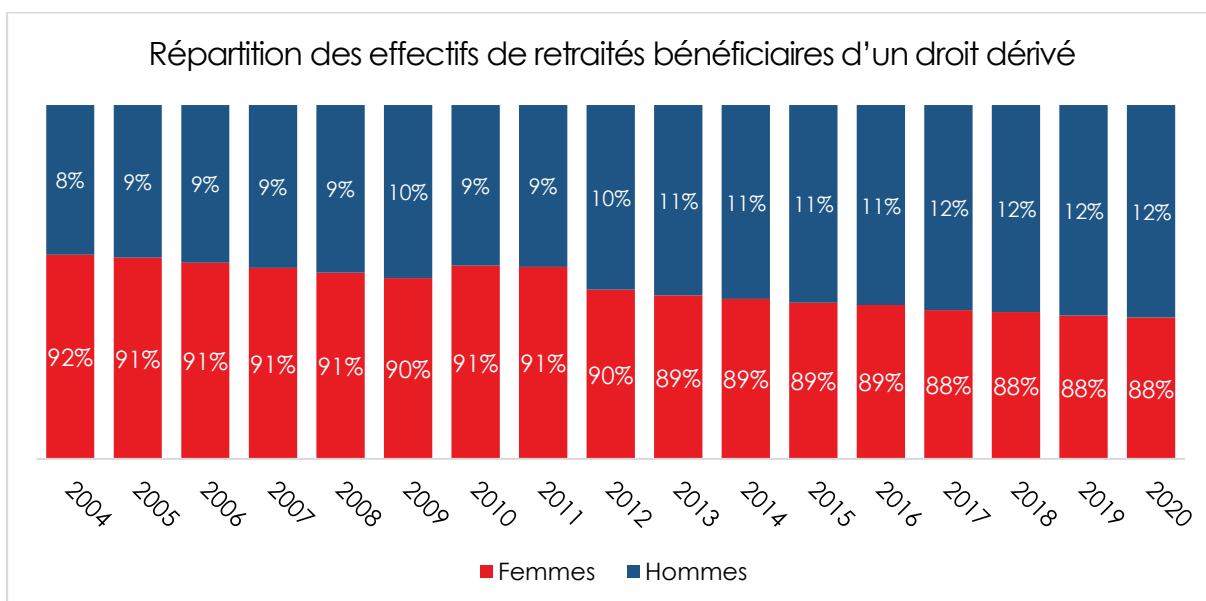
jeunes que leurs conjoints. Elle est aussi la conséquence des différences de pensions précitées.

La pension de réversion qui correspond à une fraction de la retraite du conjoint décédé est généralement soumise à conditions de ressources. C'est notamment le cas dans le régime de base des salariés du privé, qui est de loin le régime le plus répandu. Les hommes disposant plus fréquemment des revenus supérieurs au plafond de ressources éligible à la réversion, sont, de ce fait, moins attributaires des droits dérivés. Les femmes représentent, en 2020, 88 % des

4,3 millions de bénéficiaires d'une réversion.

Parmi les bénéficiaires d'une réversion, 1 million ne perçoivent pas de pension de droit direct. Les femmes sont également surreprésentées parmi cette population. Leur part est de 95 %, alors qu'elles sont 86 % parmi les personnes qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct.

Il convient néanmoins de noter un recul de la proportion de femmes parmi les bénéficiaires de réversion depuis le début des années 2000 (-6 points en entre 2004 et 2017 avant de se stabiliser à 88 %).



Cercle de l'Épargne – DREES

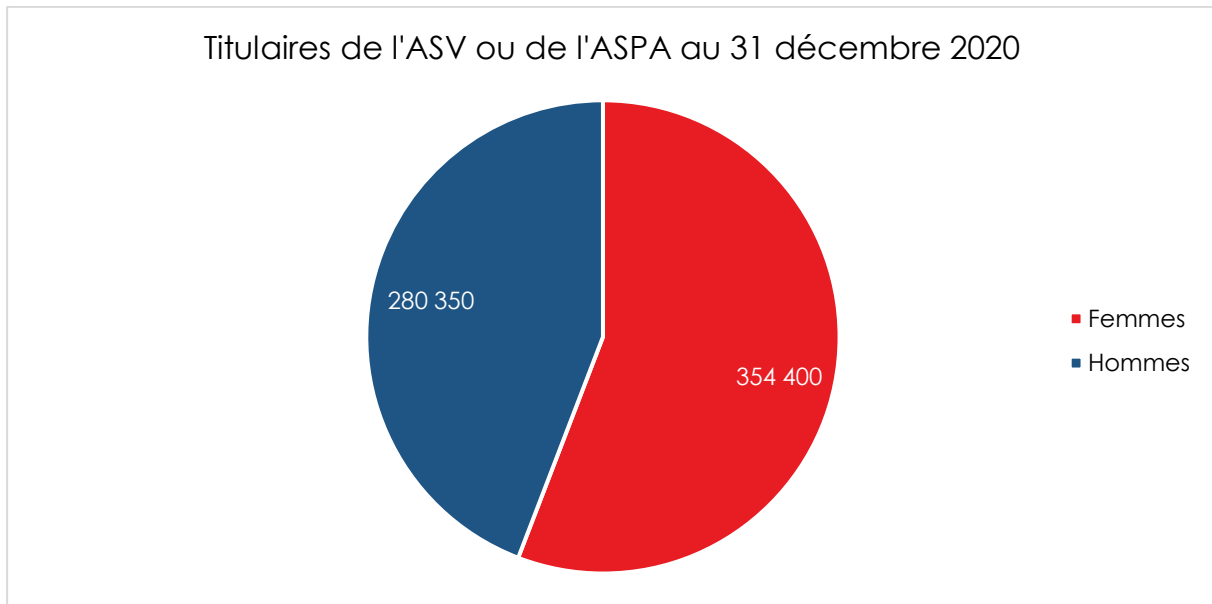
La proportion bénéficiaires d'une réversion tend à diminuer chez les nouvelles retraitées (81 % des 227 000 nouveaux bénéficiaires de droit dérivé en 2020 sont des femmes).

### PLUS D'UN ALLOCATAIRE SUR DEUX DU MINIMUM VIEILLESSE EST UNE FEMME

Le minimum vieillesse, dispositif destiné aux retraités modestes,

profite davantage aux femmes et en particulier aux femmes seules (célibataires, veuves ou divorcées). Sur un peu plus de 635 000 titulaires de l'ASV (allocation supplémentaire

du minimum vieillesse) ou de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées créée en 2004), les femmes représentaient, fin 2020, 56 % des allocataires.

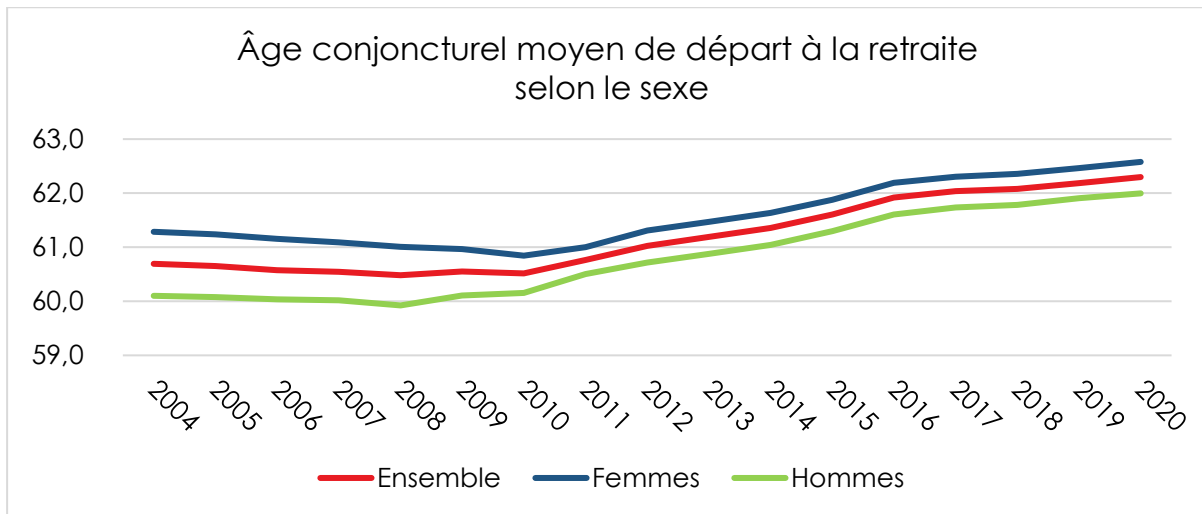


Cercle de l'Épargne – DREES

### DES DÉPARTS À LA RETRAITE PLUS TARDIFS

Les femmes sont généralement tenues de retarder la liquidation de leur droits à pension pour compenser des carrières professionnelles discontinues et moins bien rémunérées. Selon la DREES, en 2020, l'âge conjoncturel moyen de départ à la retraite des femmes était en moyenne supérieur

de 7 mois à celui des hommes à 62,7 mois contre 62 ans. Néanmoins, au même titre que les écarts de pensions tendent à se réduire, l'écart d'âges de liquidation des droits à la retraite diminue au fil des générations. Il était en moyenne d'un an et demi parmi les générations nées dans la première moitié des années 1930, et de 10 mois parmi celles nées au cours des années 1940.

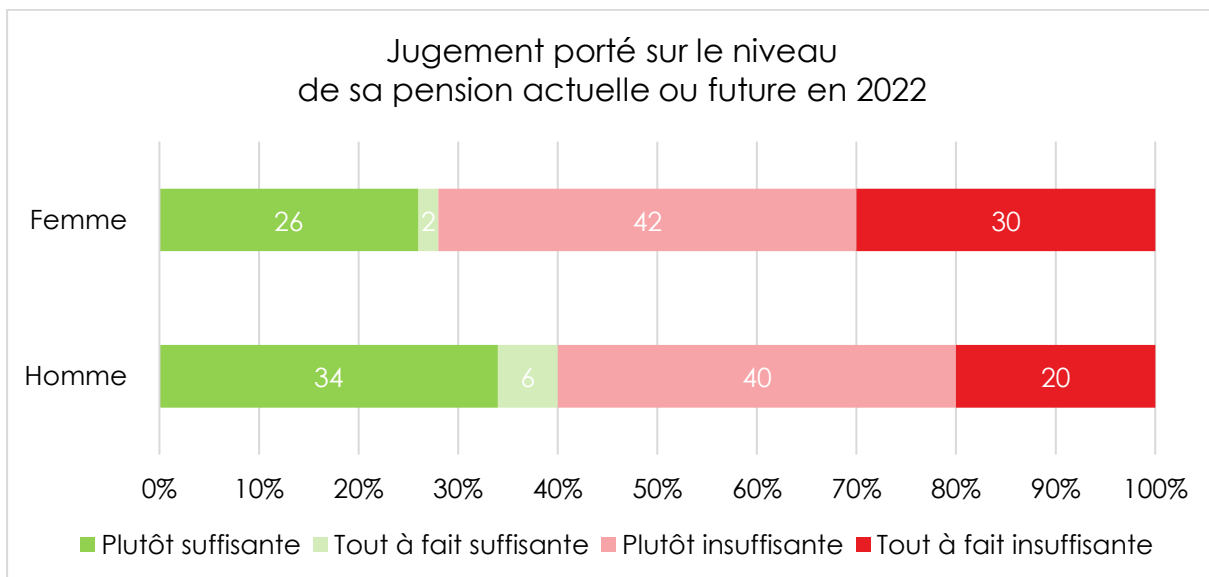


Cercle de l'Épargne – DREES

### LA RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE

Les femmes expriment traditionnellement une plus vive inquiétude à l'égard de la retraite. Selon l'enquête 2022 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa, 72 % estimaient que le niveau de pensions

servies est ou sera insuffisant pour vivre correctement quand 60 % des hommes partagent ce point de vue. 3 sondées sur 10 considéraient même que le montant de la pension est ou sera « tout à fait insuffisant » (contre 20 % des hommes).

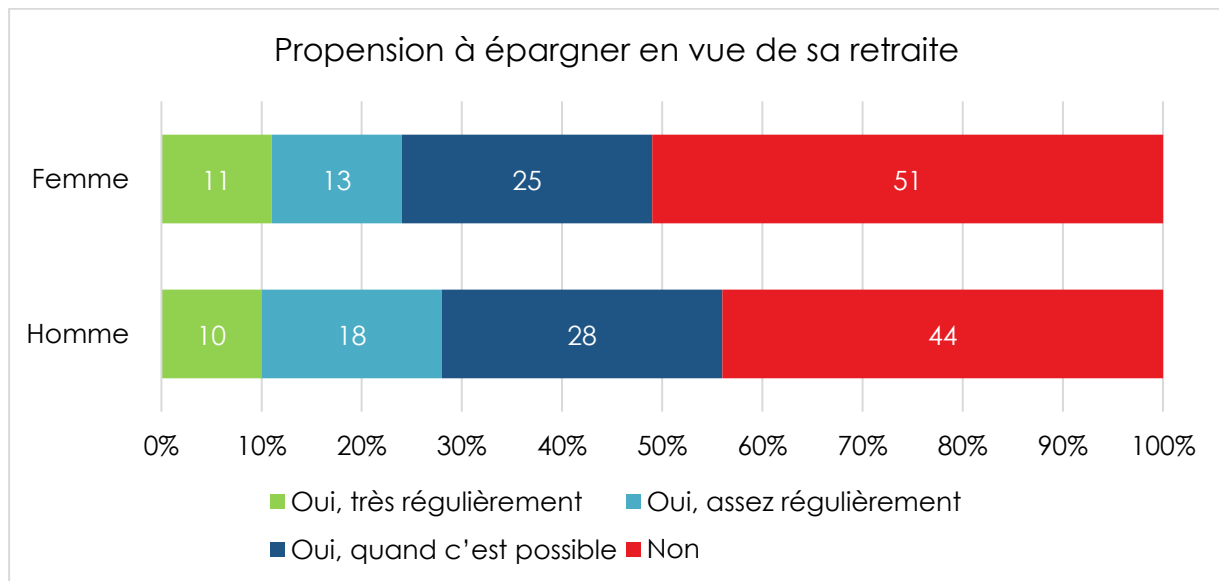


Enquête 2022 Cercle de l'Épargne – Amphitéa – AG2R LA MONDIALE - IFOP – CECOP

## PRÈS D'UNE FEMME SUR DEUX ÉPARGNE POUR SA RETRAITE

Toujours selon l'enquête précitée Cercle de l'Épargne/Amphitéa, près d'une femme sur deux déclare épargner en vue de sa retraite (49 %), contre 56 % des hommes. ce moindre recours à l'épargne en vue

de la retraite s'explique par des capacités limitées de ces dernières à épargner et par une moindre propension à l'épargne de long terme. Parmi les sondés déclarant épargner très régulièrement, les femmes sont en revanche mieux représentées (respectivement 11 % et 10 %).



Enquête 2022 Cercle de l'Épargne – Amphitéa – AG2R LA MONDIALE - IFOP - CECOP

## APRÈS LA RETRAITE, LE RISQUE DÉPENDANCE

Au-delà de la retraite, avec l'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses du baby-boom, la question de la gestion de la perte d'autonomie est de plus en plus prégnante. Face au risque de dépendance, les femmes sont en première ligne, leur espérance de vie étant plus longue que celle des hommes.

Les femmes sont également au cœur de la dépendance en tant qu'aidantes. Elles assument une grande partie des tâches domestiques et des soins aux membres de leur famille. Elles sont surreprésentées parmi les aidants familiaux (70 % des aidants en 2015 selon la DREES), ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé, leurs conditions de travail et leur vie sociale.

\*\*\*

\*

Les inégalités homme/femme à la retraite sont les conséquences des inégalités durant la vie active. Des progrès sont constatés mais ils sont lents. Le taux d'activité des femmes augmente depuis le milieu des années 1970. En 2021, 70,0 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives, contre seulement 54,5 % en 1975. Chez les hommes, le taux d'activité, a reculé, passant de près de 84 % en 1975 à 76 % en 2022. L'écart homme/femme tend donc à se réduire, passant de près de 31 points en 1975 à seulement 6 points en 2021. Point encourageant, le taux de chômage des femmes a diminué sensiblement. Si en 1975, il était presque deux fois plus élevé que celui des hommes (respectivement 5 % des femmes contre 2,7 % des hommes), l'écart s'est réduit au point que ce rapport s'est inversé. Depuis 2012, la proportion d'hommes au chômage a dépassé celle des femmes. Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, 7,8 % des femmes étaient, en 2021, au chômage contre 8 % des hommes. Cette inversion des courbes tient notamment au niveau de formation plus élevé des femmes et à leur plus forte employabilité dans le secteur des services qui créent des emplois.

Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus

nombreuses, au fil des générations, à avoir participé au marché du travail. En 2004, elles représentaient 50,8 % des retraités de droit direct ; fin 2020, cette part s'élève à 52,8 %. Une récente étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur les durées d'assurance en fonction des années de naissance des assurés met en évidence que l'écart pour la validation des trimestres, entre les hommes et les femmes, s'estompe voire s'inverse. À 49 ans, l'écart des durées d'assurance validées moyennes depuis le début de la carrière s'est réduit entre les deux sexes au fil du temps : les hommes de la génération 1946 (y compris ceux déjà retraités à cet âge) valident 106 trimestres, contre 95 trimestres pour les femmes (y compris celles déjà retraitées à cet âge), alors que ceux de la génération 1968 en valident 94, contre 92 pour les femmes. Compte tenu des réformes adoptées depuis une vingtaine d'années, le nombre de trimestres validés par les femmes pourrait, d'ici quelques années dépasser celui des hommes.

Malgré ces importantes avancées, les inégalités salariales entre hommes et femmes continuent à faire obstacle à l'atteinte d'une véritable égalité devant la retraite. En 2020, toutes catégories sociales confondues, en moyenne la rémunération d'un homme

demeure supérieure de 14,8 % à celle d'une femme (en recul de 0,8 point sur un an). Si une partie du différentiel peut s'expliquer par des divergences en termes de volume de travail (temps partiel en particulier), la nature des emplois occupés et les secteurs d'activité, l'écart tiendrait en grande partie, selon les chercheurs de l'INSEE, au fait que les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés (cadres). Les femmes ayant des enfants étant les principales victimes de cette ségrégation implicite.

### **LA RÉFORME 2023 DES RETRAITES, AVANCÉES OU RECULS POUR LES FEMMES ?**

Le projet de réforme des retraites de 2023 comporte plusieurs mesures visant à améliorer la situation des femmes dont la revalorisation du minimum contributif dont elles sont plus souvent bénéficiaires que les hommes.

Le texte du gouvernement prévoit une amélioration de la prise en

compte des périodes validées au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) pour bénéficier du dispositif carrières longues. Cette situation concerne certains cas de congé parental, qui sont dans 90 % des situations exercés par des femmes. En cas d'adoption de la réforme, jusqu'à 4 trimestres validés à ce titre pourront être pris en compte. Par ailleurs, la Commission des affaires sociales du Sénat a adopté des mesures visant également à améliorer les pensions des femmes et tout particulièrement celles des mères de famille. Pour éviter à ces dernières de perdre tout ou partie du bénéfice des trimestres acquis au titre de la maternité et de l'éducation, la Commission a prévu l'instauration d'une surcote d'1,25 % par trimestre pour les femmes qui ont atteint la durée d'assurance requise un an avant l'âge légal (63 ans). D'ici l'adoption éventuelle de ce projet de loi, de nouveaux amendements en faveur des femmes pourraient être retenus.



Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)